
Position de la CPU sur la situation dans les universités en date du 25 mars 2009

La CPU, réunie en assemblée plénière le 25 mars 2009 à Brest, prend acte, après deux mois de débats dans les universités et de discussions avec le gouvernement, de l'évolution concrète, grâce à l'action de l'ensemble des parties prenantes, sur tous les sujets qui sont à l'origine des mouvements actuels : les suppressions de postes, la réforme du statut des enseignants-chercheurs, la réforme de la formation des enseignants, la question des IUT, le contrat doctoral et les chaires université-organisme.

Les décisions incriminées ont été suspendues ou compensées, les réformes sont remises en chantier, les partenaires sociaux ont pu négocier, continuent ou s'apprêtent à le faire.

Le champ de la concertation et de la négociation étant largement ouvert, la CPU considère dès lors que, dans les établissements ou les composantes qui ont été perturbés ou qui le sont encore, les enseignements doivent reprendre régulièrement, et les aménagements nécessaires pour la fin du semestre, et l'organisation des examens doivent être mis en œuvre le plus tôt possible. Il en va de l'intérêt des étudiants et de la qualité de tous les diplômes universitaires de l'année 2009.

Texte adopté à l'unanimité